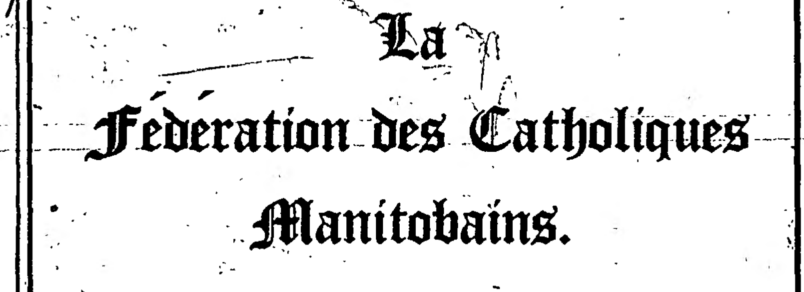


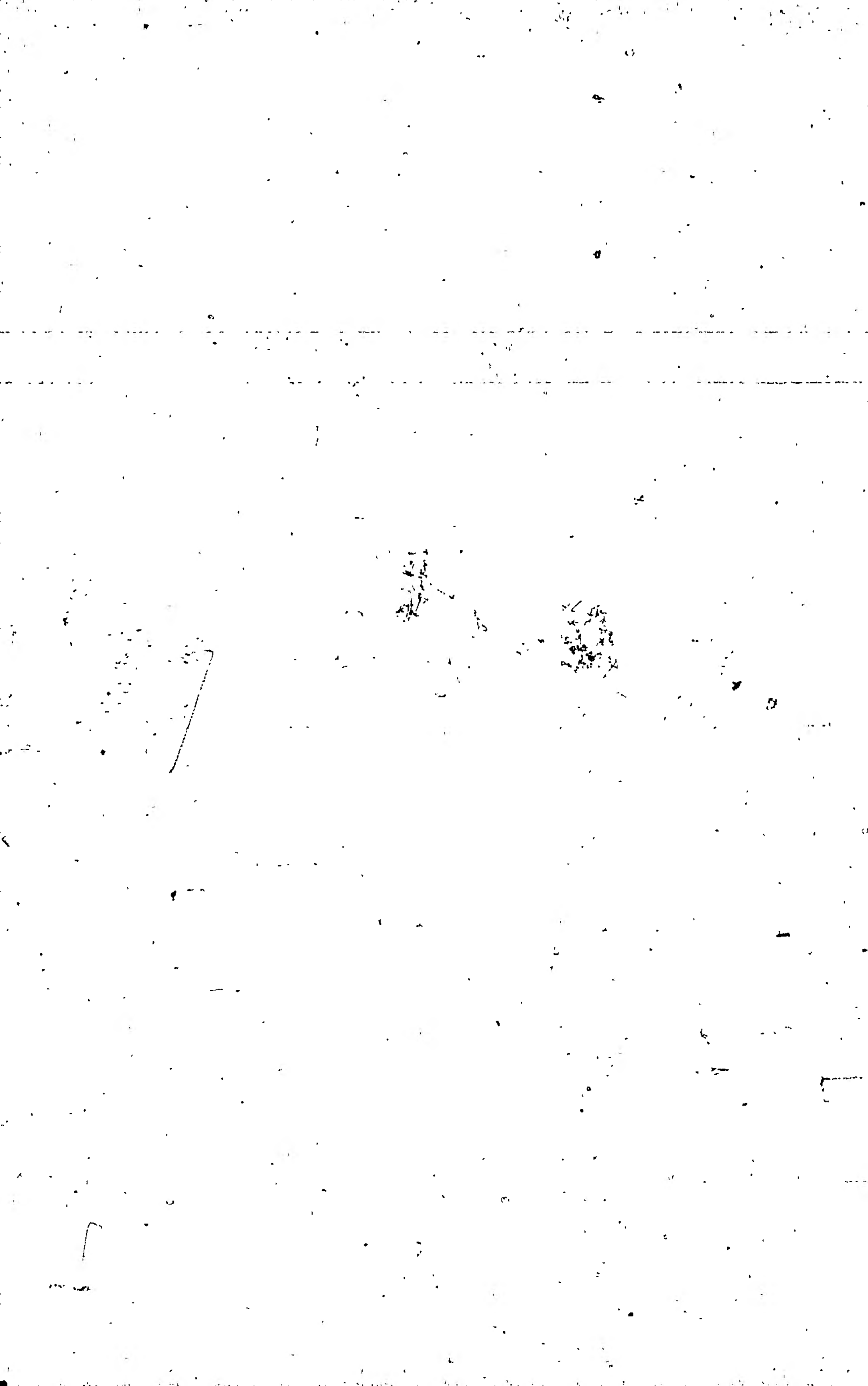
La Fédération des Catholiques Manitobains.



PAR LE

REV. PÈRE THÉOPHILE HUDON

DE LA COMPAGNIE DE JESUS



La Fédération des Catholiques Manitobains.

Par le PERE THEOPHILE HUDON

de la Compagnie de Jésus.

DE L'UNION DES CATHOLIQUES MANITOBAINS (1)

Dans les pages qui vont suivre, il sera question de la fédération des catholiques manitobains, de la part réservée à chacune des nationalités, de l'action qu'y exerceront les catholiques de langue française.

Au cours de ce travail, pour plus de brièveté, je parlerai des Canadiens français, mais il est entendu que tous ceux dont le français est la langue maternelle, comme les Français, les Belges sont appelés à coopérer à l'action française.

QUELQUES STATISTIQUES

Un mot de statistiques tout d'abord.

La population catholique du diocèse de Saint-Boniface qui couvre toute la province du Manitoba, plus une partie peu considérable d'Ontario s'élevait en 1911 à 87,816 âmes.

Elle se répartissait ainsi:

Population française	29,595
Population ruthène	32,637
Population anglaise	9,485
Population polonaise	9,369
Population allemande	2,062

Nous omettons le reste qui se compose de Hongrois, d'Italiens, de Flamands, d'Indiens, etc., etc.

(1) *Ce travail a été donné, le 20 mars 1912, lors de la Convention des Canadiens français.*

COMMENT SE POSE LE PROBLEME

Ces 87,000 catholiques—ils seront bientôt 90,000—représentent une force imposante; un orateur disait à l'assemblée, tenue au "Manitoba Hall", le 13 mars dernier, qu'aucun parti politique, aucun ministère ne pourraient résister aux revendications d'une telle armée pourvu qu'elle fût unie.

Un commencement d'union a déjà été ébauché; pour que l'union devienne un fait accompli, accepté de tous, il faut établir bien clairement à quelles conditions elle se doit faire, dissiper les équivoques, prévenir les malentendus, poser carrément les principes.

La question religieuse est en évidence; la question des races est au fond.

Il serait regrettable qu'on évitât de poser la question des races. Pour avoir fait semblant de la passer sous silence, des marchés de dupes ont été conclus, en d'autres temps et ailleurs.

Les Canadiens français ont été contraints souvent de marcher seuls en maintes occasions. Inutile d'affirmer qu'ils souhaitent l'union, mais si les conditions qu'ils y mettent ne sont pas accueillies, comme ils croient qu'elles doivent l'être, ils se résondront à regret à revendiquer dans l'isolement ce pourquoi ils ont lutté inlassablement pendant plus d'un siècle et demi.

Leur générosité assez connue à l'égard des autres races me dispense d'en parler.

DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX

Nous poserons deux principes préliminaires que les gens sincères admettront, si l'on veut surmonter les obstacles, car ces deux principes favorisent également toutes les races.

Premièrement, il faudrait que chacune des races conservât son identité, sa personnalité, si je puis dire, dans la fédération, qu'aucune ne fût sous la domination de l'une d'entre elles, que chacune reconnût le bien fondé de certaines exigences qui reposent ou bien sur l'ancienneté, ou bien sur des droits acquis, ou bien sur le nombre, ou bien sur l'importance des intérêts en jeu, que chacune fût prête aux sacrifices particuliers dans l'intérêt général, encore qu'il serait puéril d'exiger des sacrifices d'un côté seulement, faute de quoi, toute union serait illusoire. La fédération sera établie sur l'équité, ou elle n'existera pas.

Secondement, il faudrait que l'union s'opérât en dehors de la politique; sur ce second principe, il parait que l'entente à l'assemblée dont je parlais, il y a un moment s'est faite una-

nime. On ne saurait que s'en féliciter. Il reste à donner des gages de bonne foi, en choisissant dans le bureau définitif des hommes indépendants et aussi des représentants autorisés des partis politiques, car on comprend la tentation à laquelle serait exposé un bureau dont les membres se recruteraient trop exclusivement dans un parti politique.

L'union des catholiques est légitime; elle est nécessaire, elle est possible.

L'UNION DES CATHOLIQUES EST LEGITIME

Tout d'abord, l'union des catholiques sur le terrain catholique est légitime.

En soi, elle n'a rien qui puisse soulever des objections sérieuses.

Des hommes s'unissent pour faire triompher les articles d'un programme politique ou économique; ils s'appellent conservateurs ou libéraux; pareille entente n'a rien que de très naturel et personne n'y trouve à redire.

L'existence des partis conservateur et libéral n'exclut pas devant la loi, l'organisation de nouveaux groupements politiques qui embrassent tout le Canada ou l'une quelconque des provinces.

Bien plus, la constitution autorise —cela est de l'essence du régime parlementaire— à constituer des groupes séparés droit naturel, les intérêts spéciaux d'une classe de citoyens; des partis politiques, pour faire triompher dans les limites du c'est ce que font les agriculteurs, les ouvriers, les industriels; c'est ce que peuvent les consommateurs, c'est ce que peuvent les catholiques.

La raison de ces groupements s'explique par le fait que la législation affecte ou pourra affecter certains intérêts civils, sociaux, agricoles, industriels ou religieux d'une classe de citoyens.

Les catholiques peuvent donc s'unir dès que les intérêts catholiques sont menacés ou méconnus par la législation fédérale ou provinciale ou encore par des mesures municipales.

UNE OBJECTION: DANGER POUR LES CATHOLIQUES DE S'UNIR

Qu'il n'y ait pas de malentendu; les catholiques ne songent pas à imposer leur domination.

D'abord ce serait folie d'y penser, puisqu'ils sont la minorité. En outre, réclamant pour eux de légitimes libertés qui

ne font de tort à personne, ce serait une contradiction de souhaiter en secret l'asservissement des autres. Le pourraient croire, les ignorants, feraient semblant de le croire, les gens de mauvaise foi; les uns et les autres n'en seraient pas moins ridicules.

Mais on dira peut-être: "Si les catholiques se coalisent, ils déchaîneront contre eux les orages du fanatisme."

Il est difficile d'imaginer plus violentes campagnes que celles qui furent menées récemment contre nous. Si les catholiques eussent été unis, ces attaques auraient-elles été moins furieuses? Il est permis d'en douter.

Je réponds donc, que si les catholiques s'endorment et cèdent toujours, de nouveaux orages surgiront. On demandera aux catholiques d'autres sacrifices: il n'y aura de fin que lorsqu'il plaira à nos adversaires de s'arrêter. Accepter pareille situation ne serait ni digne, ni noble, ni courageux; une telle conduite serait contraire aux mâles leçons de vigueur que l'Anglo-Saxon se glorifie de donner aux peuples qui vivent sous l'hégémonie de l'Angleterre.

On sait que après que les catholiques eurent été défaits à Ottawa par la complicité, le manque de courage, les hésitations, les tergiversations des nôtres, à quelque parti qu'ils appartinssent, une tempête se déchaîna sur l'Ontario, contre les écoles bilingues. Qui serait assez naïf pour croire qu'après les écoles bilingues ne viendra pas le tour des écoles catholiques? En France, les catholiques se sont dit, avec une certaine satisfaction, que les jésuites étaient seuls menacés; depuis 1880 ces mêmes catholiques savent si les jésuites seuls ont eu à souffrir. Par conséquent, c'est faire acte de sagesse de soutenir le droit partout où il se trouve. Par conséquent, ce serait une faute d'abandonner les Canadiens français, sous prétexte qu'ils sont Canadiens français; s'ils ont des droits tous les catholiques doivent défendre ces droits; agir autrement, c'est forfaire à son devoir, c'est s'exposer à subir soi-même de tristes et néfastes conséquences.

Les Orangistes combattent les Canadiens français; c'est l'Eglise qu'ils visent. M. Sproule prétend qu'il est rempli d'amour pour les Canadiens français et qu'il désirerait en conséquence les délivrer du joug de Rome. Nous voudrions lui rendre le compliment, que notre affection à son endroit est sans pareille, mais il pourrait prendre le change et croire que nous préférons le despotisme des sectaires à la paternelle, aimante, intelligente tutelle de Rome.

Quand nous voyons les Orangistes de l'Ulster prétendre fermer la bouche à Churchill à coup de pistolet, nous soupçonnons fort que ces turbulents ne nous permettraient guère

de leur montrer que nous avons pour nous la logique et le bon sens.

Il ne tient qu'à nous de rendre illusoire la levée de boucliers de ces preux du XXe siècle; unissons-nous et nous trouverons des Anglais généreux pour nous aider. Si nous restons cois, ces Anglais nous jugeront indignes de liberté; ils nous laisseront mourir de la plus indigne des morts, celle des soldats qui jettent leurs armes sur le champ de bataille. Au contraire, unissons-nous, et nous serons assurés du concours d'hommes qui rappelleront Baldwin, Blake, Mowatt, MacKenzie-Bowell. On sait que ce dernier, orangiste, a par son attitude répudié le programme insensé des siens. Soyons virils et décidés; de tous côtés des mains généreuses se tendront vers nous; voilà ce dont je suis convaincu.

La crainte de voir se mobiliser les forces protestantes contre les catholiques n'est pas à première vue sans fondement; cependant en y réfléchissant, on ne peut s'empêcher de croire qu'un certain nombre d'entre eux —et il est plus grand peut-être, qu'on ne pense,—estiment que les appels inconsidérés aux préjugés ne peuvent que semer la discorde entre citoyens d'un même pays.

Combien par exemple trouveront raisonnable de demander aux ministres protestants de ne pas se mêler des mariages entre catholiques, à l'exemple des prêtres catholiques qui se refusent à intervenir dans les unions entre protestants?

Pourquoi d'ailleurs ce qui arrive en Hollande, ne se répéterait-il pas au Canada? En Hollande, en effet, calvinistes et catholiques ont détenu le pouvoir pendant une longue période, et, si mes informations sont exactes, le détiennent encore.

L'UNION DES CATHOLIQUES EST NECESSAIRE

Soutenir que l'union des catholiques manitobains soit nécessaire, par les temps difficiles que nous traversons, s'impose avec une évidence cruelle.

Nécessaire, parceque les catholiques manitobains ont des droits sacrés à défendre; nécessaire, parceque chacune des communautés catholiques, française, anglaise, allemande, polonaise, ruthène *ont* des intérêts particuliers à sauvegarder.

Seul, chacun des groupes manitobains ne peut rien ou presque rien pour la cause commune non plus que pour sa propre cause; réunis, ces groupes concourront au triomphe de toute la communauté catholique et rendront à chacune des nationalités des services signalés.

Nécessaire donc, afin de réunir en un faisceau les bonnes

volontés qui jusqu'ici, faute de cohésion, n'ont pas donné toute leur mesure. La force des catholiques, les catholiques l'ignorent eux-mêmes, ils n'en soupçonnent pas la puissance; leurs adversaires en ont une idée vague qui deviendra vite concrète, au jour cru de la réalité.

Nécessaire encore, pour créer une atmosphère catholique, développer l'esprit catholique, vivifier la mentalité catholique.

Il va sans dire que nous n'oublions pas que ce travail appartient d'abord au prêtre, qui à l'église, enseigne aux fidèles dans la langue que chacun aime à entendre; cependant, les laïques sont appelés à seconder l'action du prêtre par des moyens approuvés de l'Eglise, à faire rayonner autour d'eux l'influence catholique.

Isolés, les catholiques ressemblent à ces myriades de poussières qui volent dans les airs, au gré des vents de l'opinion; unis, ils rappelent le bloc de granit, qui brave les assauts des vagues.

L'UNION DES CATHOLIQUES EST POSSIBLE

L'union des catholiques est possible; je pourrais citer le centre allemand; je pourrais mentionner la Belgique, si je ne pensais que l'on pourrait m'opposer que la Belgique, étant en majorité catholique, n'est pas précisément le modèle qu'il nous faut à nous, qui vivons dans un pays mixte si je puis dire, et, que les catholiques y sont en minorité.

Alors, je puis bien citer la Hollande, un pays semi-protestant et semi-catholique et où les catholiques sont en minorité.

Les Hollandais ont réussi à s'unir —clergé et laïques—; ils ont remporté des succès étonnants. Ils sont partis de rien; ils étaient des bannis, des parias.

Leurs succès furent prodigieux; deux détails sont à noter.

Le Président de l'Union ne pouvait pas être député à la Chambre. Si l'on voulait son entrée au Parlement, il devait d'abord donner sa démission, de sorte que le mot d'ordre partait d'un homme qui se trouvait hors de l'arêne parlementaire. On a vu ainsi des chefs devenus ministres, donner leur démission, comme chefs et passer à d'autres le titre de président; on a vu aussi d'anciens ministres, sortis de la politique active, devenir chefs à leur tour.

L'âme dirigeante de toute l'organisation fut l'illustre Mgr Schapman, un docteur romain. En Hollande, un prêtre, en Allemagne, des laïques et des prêtres; on voit que la liberté ou le choix des alternatives ne manque pas.

Autre point digne de mention; les catholiques firent une alliance avec les calvinistes; chacune des deux sections conserva toujours son indépendance réelle; ce genre d'union rappelle les alliances de Lafontaine qui disait que ses alliances ne seraient toujours que temporaires. Il se déclarait prêt à rompre avec les grits et à faire un pacte avec les tories, si l'intérêt de ses compatriotes l'exigeait.

Plus tard, les Canadiens français s'enrôlèrent définitivement dans les deux partis qui se disputent maintenant le pouvoir. Il est au moins permis de croire que l'idée de Lafontaine se peut défendre et qu'elle a donné dans le temps, des résultats aussi satisfaisants que ceux obtenus par la suite.

Donc, l'union des catholiques est possible, car ce que d'autres ont fait, nous le pouvons faire aussi. Un peu d'optimisme est certes ici de mise.

Il faudra prévoir une souscription; il y aura sur cette question à délibérer sur plusieurs problêmes à résoudre; les fonds seront-ils répartis entre les groupes? le comité central aura-t-il à sa libre disposition une partie des fonds? autant de questions qui réclameront l'attention des délégués.

En tout cas, il ne faudrait pas qu'elle fut trop élevée, si l'on veut recruter un grand nombre d'adhérents, ni trop petite si l'on désire faire face aux dépenses.

Il y aura à aviser aux convocations du bureau central, à la présentation des motions; tout cela devra être élucidé de manière à inspirer pleine confiance et à éviter les surprises.

Car le but à atteindre est bien d'attirer tous les catholiques; il faut donc prendre les moyens de gagner leurs sympathies et leur concours.

L'ENTENTE DES RACES ET DES NATIONALITES

Il importe donc que chaque individu, que chaque communauté nationale ou religieuse comprennent que chacun a besoin de tous et que tous ont besoin de chacun.

Méconnaître ce principe élémentaire pourrait devenir néfaste à la cause commune, soit que l'on s'obstinât à ignorer les intérêts particuliers, soit que l'on recherchât sous le couvert des intérêts communs ses propres intérêts, soit que l'on persistât à ne tenir aucun compte des intérêts généraux non plus que des intérêts particuliers pour ne songer qu'à soi.

Comme l'union reposera sur la justice, il faudra que tous aient l'esprit hospitalier pour se rendre aux demandes censées, raisonnables, justes, qui ne blessent pas le droit d'un tiers, ni n'empiètent sur les privilèges des autres.

Bienveillance, charité chrétienne, absence d'égoïsme contribueront à concilier les esprits et à opérer l'union des coeurs.

DU CONCOURS DES RUTHENES

Les Ruthènes ont besoin de nous et nous avons besoin d'eux.

Nous possédons l'influence, l'expérience, la richesse; tout cela est à leur disposition, ils représentent par le nombre une force considérable dont ils ne peuvent user tout-à-fait seuls, mais qui comptera longtemps, comme force séparée, parceque les Ruthènes ne seront pas facilement assimilables en raison de la langue, des coutumes, des moeurs, du rite surtout; ils échapperont à la propagande protestante si nous leur tendons la main, si nous leur faisons comprendre que nous désirons leur concours et que le nôtre leur est assuré. On sait que les presbytériens travaillent avec plus d'ardeur que de bonne foi à séduire les Ruthènes parceque les protestants sont anxieux d'enlever à l'Eglise catholique la force que représentent les Ruthènes.

Une hâte intempestive à les assimiler entraînerait de graves mécomptes; l'Eglise nous donne des leçons de tolérance que nous ferons bien de méditer; elle reconnaît, défend, encourage, protège le rite ruthène; si l'Eglise accorde aux Ruthènes, des temples et souhaite qu'ils aient des écoles, pourquoi tous les catholiques n'imiteraient-ils pas cette conduite si sage?

Sans doute que l'uniformité est une excellente chose, mais la diversité peut être nécessaire; l'Eglise qui embrasse l'univers, accepte la diversité et se garde de toute oppression. L'esprit de l'Eglise bien compris nous fera respecter la diversité de rites, la diversité de langues; imbus de cet esprit, nous pourrons nous flatter de posséder la vraie largeur d'esprit, dont se targuent plusieurs avec une suffisance qui contraste avec l'étroitesse de leurs idées.

Des prêtres ont donné des exemples qui font réfléchir.

Esprits larges, ils ont montré qu'ils avaient le coeur large lorsqu'ils sont passés du rite latin au rite ruthène; ce ne sont plus là des phrases, mais des actes

Je crois pouvoir affirmer que les Ruthènes ne trouveront personne qui soit mieux disposé à leur égard que les Canadiens français; si les Ruthènes arrivent à comprendre par ce que nous avons déjà fait pour eux qu'ils doivent nous accorder pleine confiance, nous leur aurons rendu un grand service contre les séductions possibles.

Nulle part mieux que parmi les Canadiens-français, la

langue ruthène ne sera respectée, nulle part ailleurs, les enfants ruthènes ne pourront apprendre à chérir davantage le parler de leurs ancêtres que dans nos écoles et nos couvents.

DU CONCOURS DES POLONAIS

Les Polonais ont besoin de nous; nous avons besoin d'eux.

Les Polonais sont les frères des Irlandais par le malheur, et, à ce titre, tous les catholiques éprouvent pour ce peuple héroïque une sympathie toute naturelle.

On sait que la race polonaise est l'une des plus brillantes de l'Europe; c'est une race intellectuelle dans la force du mot; elle possède en partage la maîtrise des langues étrangères, des dons artistiques remarquables et parmi les Polonais se rencontrent des hommes d'une haute culture, leur vaillance séculaire semble être un héritage national. Pourquoi n'ajouterai-je pas que la race polonaise, comme bien d'autres races catholiques est une grande calomniée, comme si l'infortune ne suffisant pas, il fallait que s'ajoute encore le dénigrement?

Quand Napoléon bataillait en Europe contre l'Europe, il avait encadré dans son armée, des bataillons polonais qui luttèrent les derniers en faveur du grand Corse; enrôlés dans les phalanges catholiques manitobaines, les Polonais ne fourniront pas les moins braves ni les moins précieuses recrues.

LE CONCOURS DES ALLEMANDS

Les Allemands ont besoin de nous, nous avons besoin d'eux.

Ils sont passés maîtres dans la science de l'association et l'art de combattre sous le même drapeau; ils s'entendent de façon merveilleuse à la création d'oeuvres sociales. Ils donneront à nos cadres une cohésion, une force de résistance, un sérieux, des garanties de durée qu'il serait puéril de méconnaître.

Les Canadiens français qui s'efforcent d'accorder aux autres ce qu'ils réclament pour eux-mêmes, pensent qu'ils obtiendront d'autant plus facilement leur concours, que le leur est acquis aux Allemands.

LE CONCOURS DES CATHOLIQUES DE LANGUE ANGLAISE

Les catholiques anglais—et sous cette rubrique je range tous ceux dont la langue maternelle est l'anglais, mais je désigne surtout les Anglais aussi bien que les Irlandais—les

catholiques anglais ont besoin de nous et nous avons besoin d'eux.

Ils servent de trait d'union entre la population protestante dont ils parlent la langue et les catholiques des autres races dont ils pratiquent la religion.

Ils ne pourraient marcher seuls; le nombre, question capitale, leur manque. Ils le comprennent et sont anxieux, d'ailleurs, de mettre à notre disposition leur expérience dans la lutte qui va s'engager. Leur crédit compte pour quelque chose, car s'adressant à l'opinion anglaise, ils pèseront sur elle davantage à cause de leur origine.

Si les Anglais ont la tenacité, le sang-froid, les Irlandais possèdent l'enthousiasme, l'élan; ceux-ci fourniront les colonnes volantes, ceux-là les contingents solides.

LE CONCOURS DES CANADIENS FRANCAIS

Les Canadiens français ont besoin des autres et les autres ont besoin d'eux.

Ils ont lutté plus d'un siècle pour les libertés religieuses et politiques; ils ont remporté des victoires sur le terrain constitutionnel dont tous les catholiques bénéficient à l'heure actuelle. Ils jouissent d'une force indéniable dans la vie publique; on en peut juger par le nombre de leurs députés dans le parlement fédéral et dans les législatures provinciales. Il n'y aura, disons-le en passant, qu'à dépouiller le métal des scories de l'esprit de parti pour le faire resplendir; je ne nie pas qu'il faudra un haut fourneau d'une température élevée pour y parvenir pleinement! En tout cas, l'existence d'une députation canadienne française prouve que les Canadiens français sont groupés de façon à faire entendre leur voix et lorsqu'ils seront décidés à crier de façon à assourdir les sourds, il faudra bien se décider à les entendre.

Nous savons de plus que sans le concours du vote français, d'autres députés catholiques ne parviendraient pas à se faire élire. Nous ne croyons pas opportun de donner des chiffres, mais plusieurs des intéressés ne l'ignorent pas.

Tout le monde sait qu'au point de vue religieux, les Canadiens français dans le Canada sont de beaucoup les plus nombreux et les mieux organisés; universités, paroisses, couvents, prêtres séculiers et réguliers, missionnaires, religieuses de toute sorte, les Canadiens français marchent à la tête du mouvement.

Dans la province du Manitoba, les Canadiens français possèdent une force qui donne à réfléchir.

M. Thomas Beaubien—séance du 4 décembre 1911, dans la

salle du collège de Saint-Boniface—a présenté des statistiques intéressantes. Je regrette que la presse qui les a reproduites n'ait pas donné crédit à l'auteur de ce travail de bénédictin.

Voici sa liste pour dix des comtés du Manitoba.

Carillon, 858 Canadiens français sur 1280 électeurs, ou 66%
La Vérendrye, 583 sur 639 électeurs, ou 62 %
Saint-Boniface, 1472 sur 2535 électeurs, ou 58%;
Morris, 452 sur 1438, ou 33 %;
Manitou, 310 sur 1462, ou 27 %;
Assiniboia, 440 sur 1710, ou 26 %;
Mountain, 462 sur 2267, ou 21 %;
Dauphin, 373 sur 2635, ou 14 %;
Dufferin, 315 sur 2256, ou 14 %;
Rockwood, 208 sur 1775, ou 12 %;

La proportion d'ensemble est de plus de 33 %.

On voit la force des Canadiens français. S'il était possible de dresser le tableau des autres forces catholiques, on verrait qu'il faudra compter avec eux.

LES ECUEILS POSSIBLES

Donc, il est entendu que tous ont besoin les uns des autres. Peut-être me suis-je donné beaucoup de mal pour enfoncer une porte ouverte?

Il est entendu ainsi que chaque race devra concourir à l'effort général sans être menacée d'absorption ou de diminution. La fédération se tiendra en dehors et au-dessus de toute tentative d'assimilation; elle poursuivra une oeuvre plus haute.

Je suppose compris et admis que la fédération se fera en toute loyauté, sans arrière pensée.

On a vu ailleurs des réunions catholiques qui étaient censées représenter tous les catholiques d'une région et où l'on remarquait l'absence quasi complète ou l'effacement presque total de certaines races ou nationalités, soit que l'on eût négligé de secouer leur inertie, soit qu'elles eussent été exclues parce que l'on souhaitait que le monde ignorât jusqu'à leur existence soit que ces races eussent jugé elles-mêmes à propos de ne pas marcher avec d'autres, par suite de conditions. .comment dirai-je?. .trop onéreuses pour elles.

Mon petit doigt me dit: "J'entends murmurer que vous voulez arrêter l'élan, à parler comme vous le faites."

—Tu as tort, petit doigt bavard et indiscret; ce n'est pas bien d'être aux écoutes; est-ce qu'un pilote qui signale un écueil empêche le navire de naviguer? est-ce que le médecin qui prescrit un régime abrège la vie d'un homme? Tu as tort,

petit doigt bavard et afin de t'en convaincre, je vais ajouter encore quelques réflexions.

Faute d'envisager les difficultés possibles et avant qu'elles ne se soient présentés, la plus noble des entreprises sera éphémère. Je parlais de loyauté, tout à l'heure; or, c'est faire preuve de loyauté, que d'aborder les obstacles et de signaler les dangers.

Si plus tard des mécomptes surgissent et qu'il y ait des plaintes, on dira : "Pourquoi n'avez-vous pas parlé dans le temps, au lieu de tout approuver sans réserve?"

Prévenons donc tout malentendu dès l'origine, si l'on ne veut se heurter à d'indissolubles difficultés qui ne manqueraient pas de surgir plus tard et de mettre en péril une oeuvre si laborieusement édifiée.

Il faudrait être neuf, pour croire qu'une race ou un groupe sacrifiera tout, temps, influence, concours, argent, dévouement sans compensation. Sans doute, on consentira à des sacrifices, on ajournera des rêves légitimes, mais on n'acceptera jamais le rôle de dupes.

Jouons cartes sur table.

Tout organiser sans consulter les intéressés et leur demander ensuite leur approbation, choisir pour eux des délégués et solliciter, après coup, de ratifier, élaborer des règlements et puis exiger leur observation, ce serait commencer à bâtir une maison par le toit en finissant par la cave et les fondations. L'édifice si merveilleux qu'il apparaisse, ressemble trop à un château en Espagne.

De plus, si chaque race prétend se réserver le choix de ses propres délégués, chacune se réserve aussi le privilège d'approuver la nomination des officiers généraux qui devront être bien vus, sinon de tout le monde, au moins du plus grand nombre, d'exiger que le passé des candidats ne soit pas chargé de telle sorte que leur présence soit inacceptable à une partie de la population.

En parlant ainsi, mes yeux sont fixés sur l'avenir.

PREMIERE EBAUCHE D'UN PROGRAMME

Sur quoi portera l'union?

Je n'ai pas la prétention d'être complet. Une esquisse brève qui éveille les suggestions suffira pour le moment.

Et tout d'abord la question des écoles. Ecoles catholiques pour tous les catholiques; écoles bilingues pour ceux qui prétendent au nom du droit naturel conserver le parler des ancêtres, écoles bilingues pour la population française, puisque les Canadiens français sont partout chez-eux dans le Do-

minion, que leurs droits s'appuient sur l'acte britannique de l'Amérique du Nord. Ce qu'ils accordent aux Anglais de la province de Québec, ils le réclament pour eux dans les autres provinces. Ce droit, ils ne cesseront jamais de la revendiquer, et, jamais ils n'y renonceront. Si une agitation qui peut-être durera de longues années, comporte de graves inconvénients, la responsabilité en remonte à ceux qui s'obstinent à perpétrer l'injustice. (1)

L'union portera encore sur la question universitaire; les catholiques sentent le besoin d'une haute culture, conforme aux dogmes de leur foi; ils réclament la plénitude de leurs droits, c'est-à-dire, un enseignement catholique, donné par des professeurs catholiques, car ils appartiennent à l'Eglise, au corps le plus illustre de l'univers; à ce titre, ils ne comprennent pas pourquoi les professeurs catholiques seraient privés du prestige qui s'attache à l'enseignement supérieur.

Bref, l'action catholique défendra les droits relatifs à l'instruction, les droits auxquels les catholiques ne sauraient renoncer sans forfaire à l'honneur ou à la conscience.

L'action catholique s'inspirant des circonstances fera deux choses; elle s'efforcera d'empêcher les injustices de se perpétrer en plein jour ou dans l'ombre des conciliabules ténébreux, et si elles sont commises, elle travaillera à les réparer.

Empêcher l'injustice, par exemple, comme en Angleterre, lorsque les catholiques s'agitèrent si magnifiquement pour défendre la liberté des écoles catholiques menacées.

S'essayer à la réparer; par exemple, les Irlandais d'Irlande, qui réclament le rappel de l'union législative avec l'Angleterre.

Si nous avons la majorité dans quelques comtés, personne ne peut trouver à redire qu'à mérite égal, nous choisissions des hommes de notre religion; nous ne blâmons pas les protestants de veiller à leurs intérêts; ils trouveront bon que nous songions aux nôtres.

Nous irons plus loin; les fonctionnaires publics n'ont qu'une importance secondaire dans la question qui nous occupe, mais comme les catholiques souscrivent leur quote part pour payer les fonctionnaires, il n'est que juste qu'ils soient

(1).—*Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici, que les catholiques loin de redouter l'inspection du gouvernement, la désirent; ils veulent aussi, suivre les programmes du gouvernement, mais ils exigent que la nourriture intellectuelle donnée à l'enfant soit telle par les livres et grâce aux maîtres catholiques que, cet enfant sorte de l'école, avec un tempérament catholique.*

représentés dans les services publics, il serait odieux qu'il fût admis que les minorités, par le fait qu'elles sont la minorité, ne recevront que quelques os à ronger qu'on accorde par pitié.

Hors du parlement ou de la législature, l'union catholique voit s'ouvrir devant elle, un champ immense dans les questions d'action sociale, économique; l'union catholique s'occupera de crédit agricole, d'immigration, pour réclamer un traitement équitable, pour s'opposer à toute tentative d'exclusion des immigrants catholiques.

POURQUOI DIVISER LES RACES AU LIEU DE LES UNIR?

Abordons et prévenons une autre objection. N'est-ce pas entraver l'union des races que de les diviser ainsi en sections, et n'est-ce pas le moyen de perpétuer leurs dissentions?

A l'heure présente, les races ne sont pas unies. Si l'on croit les réconcilier en ignorant leurs divisions, en ne tenant aucun compte de leurs suceptibilités, de leurs aspirations on court à des déceptions.

Je le disais un peu plus haut, il faut imiter la largeur de vue de l'Eglise, qui visant à l'universalité accepte la variété qui est la condition essentielle de celle-là. Nous n'avons pas à réformer les desseins de la Providence, pas plus que nous saurions prétendre nous y opposer; or, la Providence permet ces différences; elles existent depuis le commencement de l'humanité. Dans le creuset des siècles, les races naissent, grandissent et meurent sans se confondre. Jusqu'à la fin, on peut affirmer sans prophètiser, qu'il en naîtra d'autres, que c'est sans doute un moyen permis par Dieu pour sauver le genre humain d'une tyrannie universelle, effroyable, contre laquelle les hommes seraient impuissants à lutter.

De plus, je crois que le moyen proposé—c'est-à-dire une fédération dans le sens plénier de ce mot—opérera ce rapprochement si désirable. Car, les races viendront en contact et par leurs délégués, et par les entretiens de ces déléqgués avec leurs commettants qui feront connaître les aspirations de tous et de chacun. C'est ainsi sans doute, que chacune des races arrivera à se convaincre que l'union est nécessaire; par conséquent, le rapprochement devient quasi inévitable. L'égoïsme battra en retraite; qui ne voit quel obstacle disparaît?

L'ESPRIT DE PARTI NE SERA-T-IL PAS UN OBSTACLE?

L'union proposée n'est-elle pas impossible, étant donné l'esprit de parti? "Croyez-vous que les conservateurs vont

abandonner le rang et que les libéraux déserteront leur drapeau pour s'enrégimenter dans votre union?"

Nous ne sommes pas si naïfs, et nous comptons avec la faiblesse humaine ou les nécessités. Nous ne demandons pas ce sacrifice quoique nous désirions que la mentalité populaire soit changée.

Nous croyons qu'il est possible de s'abstraire de l'esprit de parti et à mon sens seuls les hommes qui en sont capables possèdent la plénitude du jugement, la sérénité du jugement, l'impartialité du jugement. Ces hommes ont plus de chances de se moins tromper qui sont déterminés à blâmer ou à approuver dans le passé les actions mauvaises ou bonnes des deux partis, prêts à répudier ou à approuver dans l'avenir tout acte répréhensible ou louable de l'un quelconque des partis. C'est là l'idéal auquel je n'ose aspirer pour tous mes compatriotes; mais, si tous ne peuvent se dépouiller de toute préoccupation politique, le grand nombre devrait au moins se montrer raisonnable.

Nous laisserons donc à chacun ses préférences—souvent aveugles—sur les questions de tarif, de chemin de fer; sur les problêmes purement politiques, nous ne contesterons à personne la liberté de penser ce qu'il voudra, non plus que de suivre le chef de son choix. Mais lorsqu'il s'agira d'intérêts catholiques, et lorsque les directeurs de la fédération le conseilleront, nous osons espérer que tous les catholiques à quelque parti qu'ils appartiennent, feront trève à leurs préférences politiques pour suivre les dictées de la conscience. Tant d'hommes, lorsqu'il s'agit d'intérêts purement matériels, savent se séparer de leurs amis. Il n'est pas si rare après tout, de voir des députés voter contre leur parti sur certaines questions; pourquoi les catholiques se montreraient-ils moins raisonnables, quand il y va d'intérêts majeurs devant lesquels tous les autres devraient s'effacer?

Dans ces limites, il ne semble pas chimérique de rallier un nombre suffisant d'hommes désintéressés pour faire triompher en temps opportun la cause sacrée de la liberté religieuse.

LES GRANDES LIGNES DE LA FEDERATION

Puisque la fédération comprendra les catholiques de toutes les races, de toutes les nationalités, de tous les rites, il faut donc que chacune des parties contractantes choisissent ses délégués; ceci est de la plus élémentaire courtoisie; les Polonais verraient par exemple, d'un mauvais oeil que les Canadiens français se mêlassent de désigner leurs délégués sans les con-

sulter; ils trouveraient dans cette conduite un manque de tact et soupçonneraient un calcul secret de favoriser d'autres intérêts que les leurs et ils auraient peut-être raison.

Chaque union une fois formée, aurait à approuver le programme général et les constitutions.

Allemands, Anglais, Canadiens français, Polonais, Ruthènes auraient des représentants sur le bureau central; ceci est admis.

Ces représentants seraient élus d'après le mode suivant, qui semble équitable, ou tout autre qu'on voudra suggérer.

Chaque paroisse aurait droit à un représentant qui disposerait d'un ou plusieurs votes selon que la paroisse serait plus ou moins nombreuse. On fixerait, en conséquence un chiffre, pas trop élevé pour permettre à toutes les paroisses d'être représentées, ni trop bas afin d'éviter un nombre excessif de délégués.

Si l'on tenait à ce que les délégués fussent peu nombreux, alors, on pourrait réunir sur une seule tête plusieurs votes en tenant compte toujours du nombre des paroisses.

Rien n'empêche que chaque groupe particulier n'ait une sorte de fédération de toutes les sociétés, associations, unions catholiques de manière qu'aucun concours ne soit négligé.

Comme il est entendu que chaque groupe doit jouir de sa liberté dans l'organisation, j'oserais affirmer que les Canadiens français, pour leur part, trouveraient des avantages à appeler, outre les représentants des paroisses, des membres de l'Alliance nationale, de la société Saint-Jean-Baptiste, des Artisans, du Parler Français, de la Jeunesse, etc. Je ne nomme pas toutes les associations, parceque je me borne dans le moment, à esquisser l'ébauche, ne voulant pas trop empiéter sur le domaine des futurs constituants.

Evidemment cette adjonction ne nuirait pas à l'organisation générale puisque nous sommes supposés prendre le nombre des paroisses comme base de représentation.

Pour les Canadiens français, l'adjonction de ces membres serait précieuse à cause de leur expérience à diriger des sociétés.

Dans une armée, on a le soin d'adjoindre aux conscrits, de vieux loups qui sont habitués à entendre chanter la poudre; ainsi ces vétérans des unions, inspireraient aux autres, moins expérimentés la promptitude et la sureté de décision.

LA FEDERATION EST EN TRAIN DE S'OPERER

L'union dont je parle est en bonne voie de s'opérer; déjà à l'assemblée du 13, l'idée a été accueillie avec faveur; on voit déjà poindre des projets intéressants.

J'ajoute que l'union se fera sur une base solide puisque déjà nous avons sous la main des éléments précieux.

Au "West Canada" existent des journaux catholiques au nombre de quatre; nous possédons un journal anglais, un journal allemand, un journal polonais, un journal ruthène; il ne manque qu'un journal français.

Que l'on calcule les immenses avantages qu'il y a d'avoir au même bureau cinq journaux qui dans la même semaine proposeront les mêmes projets, les mêmes réclamations, mèneront pendant des mois, la même campagne sans se laisser distraire par aucune considération étrangère aux intérêts catholiques. Qui ne voit combien l'esprit de discipline gagnera à cette situation unique?

Je n'ai pas besoin d'insister; on comprend assez que l'action des catholiques ne pourra manquer d'être efficace et décisive.

Et maintenant la question du journal.

POURQUOI UN NOUVEAU JOURNAL FRANCAIS?

Parceque nous voulons profiter des avantages extraordinaires de la situation; les autres races ayant au "West Canada" chacune leur organe, nous voulons y avoir le nôtre.

L'objection se fera tôt ou tard: n'avons-nous pas déjà de journaux français au Manitoba?"

Qu'on nous permette de l'aborder immédiatement et franchement et qu'on veuille bien croire que nous ne nourrissons à l'endroit des autres journaux aucun sentiment d'animosité.

Nous voulons un journal qui fasse appel à tous sans distinction de parti politique.

Un journal conservateur ne saurait se flatter d'attirer à lui tous les libéraux de même qu'un journal libéral ne peut compter amener à ses idées tous les conservateurs.

Nous ne nous flattons pas de parvenir complètement à rallier tout le monde, mais du moins, nous tâchons de faire disparaître une cause d'éloignement.

Car, en nous interdisant absolument de combattre en faveur de n'importe quelle question purement politique, nous évitons une cause de désunion entre catholiques.

En outre, le terrain catholique peut fournir matière abondante et surabondante à la rédaction d'un journal catholique, et un journal politique en règle générale ne saura ni ne pourra le faire.

Si l'on objecte que l'entreprise d'un nouveau journal est une grande difficulté, nous ne le nierons pas, mais nous ré-

pondrons que l'"Action Sociale" de Québec paraît devoir nous servir de modèle. Je puis bien citer aussi le "Casket" et nous pourrions en nommer d'autres.

Abordons le côté matériel de l'entreprise.

Fonder un journal, acheter ou louer un édifice, se procurer des presses, réunir le personnel n'est pas une petite affaire; elle n'est pas impossible puisque des journaux catholiques ont été fondés, existent et prospèrent.

Mais dans notre cas, les difficultés se trouvent ou supprimées ou simplifiées.

Il est clair que le prix de revient est beaucoup diminué lorsqu'au lieu d'un journal on en imprime plusieurs, puisque les frais généraux sont diminués notablement et se répartissent sur des groupes différents.

Bâtir une maison et bâtir cinq maisons n'est pas la même chose; M. de la Palisse eut trouvé cela tout seul.

Or, ici, nous n'avons pas à chercher une maison, nous l'avons; il existe un personnel dont nous pourrons user comme les autres, en y ajoutant cela va sans dire, ceux qui seront nécessaires.

La presse existe, les protes sont là.

Que reste-t-il donc?

Souscrire l'argent nécessaire au fonctionnement du journal.

Trouver un rédacteur et peut-être aussi un secrétaire.

LA QUESTION DES FONDS

Deux solutions sont en présence en admettant que le journal s'imprimera au "West Canada" où nous pourrons bénéficier des informations des autres journaux et les faire profiter des nôtres.

Ou bien le journal s'imprimera en conservant son identité distincte; alors la compagnie "West Canada" se chargera de l'impression du journal, fournira un local permanent pour le rédacteur et un secrétaire; elle pourvoiera en outre à l'expédition du journal, à imprimer les listes des abonnés.

La direction spéciale du journal s'occupera des annonces, de la propagande, de la correspondance, de la rédaction.

Je crois que c'est tout.

Le journal pourra avoir quatre pages à huit colonnes, ou six pages à six colonnes, ou huit pages à huit colonnes.

Après avoir discuté cette question, il semble qu'un journal à huit colonnes et à huit pages serait ce qui conviendrait le mieux.

Les frais se monteraient à environ cinq mille dollars par année.

On calcule que les abonnements et les annonces couvriraient cette somme de cinq mille dollars; il resterait à prévoir les appointements d'un rédacteur et celui d'un secrétaire.

Il faudra s'attendre à un déficit la première année et peut-être la seconde année.

En tout cas, la somme de $10,000.00 dollars ne paraît pas exagérée.

La seconde alternative abandonnerait le journal à la compagnie "West Canada" qui se rendrait responsable du journal, verrait à l'administrer, s'occuperait de la rédaction et fournirait le service des nouvelles.

Evidemment, aucune personne autorisée ne serait exclue de la rédaction.

Dans ce cas, les souscripteurs deviendraient actionnaires et prendraient part à la direction générale, d'après le nombre des actions souscrites.

Si l'on adoptait ce dernier plan, il faut prévoir une souscription de $10,000.00 dollars.

Un peu plus tard, une nouvelle émission pourrait être demandée qui porterait des actions privilégiées.

Il serait à souhaiter que la moitié des actions fussent souscrites par les laiques. Ils devraient ne pas hésiter en songeant qu'un journal de Winnipeg se prépare à bâtir un édifice d'environ $300,000,00. Il prévoit une dépense d'une autre somme égale, soit encore $300,000,00 pour frais d'installation.

Pareille munificence devrait nous piquer au jeu, et nous démontrer une fois de plus, que nous avons tout à gagner à comprendre ce que c'est que l'esprit public et combien nous devons déployer d'activité si nous voulons prendre position.

Au point de vue de l'influence, notre journal aura une influence sur les Canadiens français aussi grande que le journal anglais sur les siens, et ce journal devra compter avec nous. Voilà certes qui doit nous encourager, puisque qu'avec des ressources infiniment moindres, nous arriverons à des résultats sensiblement les mêmes.

D'un autre côté, tous les éléments religieux, prêtres séculiers, religieux, religieuses, devraient comprendre qu'il y va de leurs intérêts les plus certains.

On a dit que si les catholiques français avaient mieux compris la défense des intérêts catholiques, ils n'en seraient pas

où ils en sont; je ne veux pas froisser les catholiques français qui sur bien des points donnent des leçons à l'univers, mais je dis que si les catholiques avaient mieux outillé leur presse, se fussent unis, eussent donné généreusement pour les journaux catholiques, comme ils le font sans se lasser pour des oeuvres innombrables et admirables, ces mêmes oeuvres eussent été sauvegardées, les églises et les écoles et les collèges et les couvents et les monastères. Et faute de quelques cent mille dollars, les pertes se chiffrent dans les millions.

Voilà ce qu'il importe de comprendre.

Nous avons dépensé des millions pour nos églises, nos écoles, nos oeuvres de toute sorte; si nous ne souscrivons pas généreusement en faveur des journaux catholiques, si nous ne les encourageons pas, non seulement nous sommes exposés à tout perdre, avec le temps, mais nous devrons nous saigner, plus tard, afin de soutenir nos oeuvres; la pauvre somme que nous aurons refusée aux journaux, se centuplera pour le soutien d'oeuvres auxquelles nous aurons marchandé le secours efficace de la presse. C'est par la presse que se fera l'union, c'est par la presse que se fera la lutte.

NOUS AVONS DEJA DES JOURNAUX FRANCAIS AU MANITOBA.

Je ne conteste pas que ces journaux puissent avoir leur utilité; je ne fais entre eux aucune comparaison, mais je dis qu'ils ne répondent pas à l'idéal que nous poursuivons.

Nous voulons un journal qui soit libre de toute attache politique; c'est le seul moyen d'atténuer nos divisions, de rallier la masse des Canadiens français sur un terrain de commune entente. Encore une fois, nous ne rêvons pas de détruire les partis; nous nous flattons d'agir en dehors d'eux et d'obtenir le concours de tous les gens dévoués, sincères à quelque parti qu'ils aient donné leurs préférences.

Nous aurons à poursuivre des campagnes, où l'un quelconque de ces journaux ne voudra ou ne pourra nous suivre, à écrire des choses que l'un quelconque de ces journaux refusera de publier. Il aura peut-être des raisons légitimes de se récuser, nous ne le contestons pas, mais s'il ne veut pas parler en notre nom, et comme nous le désirons, il ne peut trouver mauvais que nous parlions ailleurs.

Si ce journal nous demandait notre concours et que nous fussions dans la nécessité de le lui refuser, nous ne verrions pas d'un mauvais oeil qu'il défendit dans une autre tribune ses

idées et ses théories. Pourquoi alors trouverait-il à propos de nous contester un droit que nous lui reconnaissons?

LA CONCURRENCE DES JOURNAUX DE QUEBEC.

Les journaux de la province de Québec feront au nouveau journal une concurrence redoutable; nous ne nions pas le fait, mais voici comment nous répondons.

Plus nous avancerons, plus la population née dans la province augmentera, et, plus par conséquent, elle s'intéressera aux choses du Manitoba. Peu à peu, par la force des choses, les liens qui nous unissent à la province de Québec se relâcheront. Sans doute, les Manitobains resteront attachés à la province de Québec, mais cet attachement ressemblera un peu à l'attachement des Canadiens pour la France. Les Canadiens s'intéresseront toujours et avant tout au Canada, comme les Manitobains s'attacheront davantage, avec le temps, à la province du Manitoba.

Par conséquent, si le nouveau journal est avant tout un journal manitobain, s'il parle avant tout du Manitoba, s'il traite les questions qui intéressent le Manitoba, si sur certains points, il fait cause commune avec les Manitobains, si en un mot, il participe à la vie manitobaine, le journal occupera une place telle que les journaux de la province de Québec n'auront qu'un intérêt général, tandis que le journal du Manitoba offrira un intérêt local.

C'est sans doute ce qui explique pourquoi dans la province de Québec, certains journaux locaux existent et prospèrent suffisamment.

On peut dire qu'il n'existe pas un groupement de Canadiens français un peu important, soit aux Etats-Unis, soit au Canada qui n'ait son journal bien français, et catholique indépendant; il suffit de mentionner Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Shawanigan, Hawkesbury, Grand'Mère, Rimouski, Chicoutimi, Waterloo, Moncton, etc.

Ces journaux ont à lutter contre les grands journaux de la province de Québec, dans des conditions autrement difficiles que les nôtres.

Nous sommes si éloignés, que les journaux de la province de Québec ne parviennent dans nos campagnes que trois, ou cinq jours après leur apparition.

Si l'on veut savoir pourquoi ces journaux locaux réussissent, il n'y a qu'à répondre que c'est parceque ce sont des journaux à idées.

Ils inspirent plus de confiance, précisément parceque

ces journaux, sont indépendants; le nombre des sceptiques sur la véracité des informations fournies par les journaux politiques devient légion.

LA QUESTION DU REDACTEUR.

Si nous adoptons de nous associer à la Cie "West Canada", le problème est résolu, puisque la compagnie se charge de la rédaction.

Si nous optons pour une compagnie distincte, alors, cherchons.

Je crois qu'il n'est pas impossible de trouver soit dans le Manitoba, soit dans la province de Québec, un rédacteur.

S'il est jeune, il aura tout le temps de s'aguerrir et nous le pourrons avoir à des conditions plus faciles.

Je suppose toutefois qu'il est déjà initié au journalisme.

En nous adressant à quelques-uns des grands journaux de l'est, il se peut faire que l'on nous envoyât un jeune homme qui serait heureux de manier une plume indépendante.

Que le comité qui sera chargé de voir à l'organisation du journal se mette en rapport avec quelqu'un de ces journaux dont je parlais et qu'il rapporte un peu plus tard les diverses propositions qui auront été faites.

J'ai fini: Je résume ce que je viens de dire en une phrase.

-Nous voulons un journal indépendant qui sera l'organe officiel des Canadiens français dans la fédération des catholiques manitobains.

DROITS ET DEVOIRS

En matière d'Éducation[1]

Principes et Conclusions

1. Le but à atteindre dans l'éducation de l'enfant baptisé n'est pas seulement de former *un homme* par le développement naturel des organes du corps et des facultés de l'âme, mais *aussi et surtout* de former *un chrétien* en lui inculquant de fortes convictions religieuses et en l'aidant à acquérir de solides habitudes de vertu.

2. La formation du chrétien est *la partie principale* dans l'œuvre de l'Éducation: toujours et à chaque instant la formation du chrétien doit *s'unir intimement* à la formation de l'homme; de sorte que non seulement il n'est jamais permis de séparer ces deux choses l'une de l'autre, mais qu'il faut veiller à ce que la formation chrétienne ne devienne pas *une chose secondaire* dans l'école.

3. L'Église *seule a mission* pour former le chrétien. Si donc on considère l'Éducation dans son ensemble et d'une manière adéquate, on peut et l'on doit dire qu'elle appartient *nécessairement et surtout* à l'Église; et que les parents et les maîtres qui travaillent à la formation d'un enfant chrétien sont, *avant tout*, les représentants, les lieutenants et, pour ainsi dire, les ministres de l'Église.

4. Cependant, l'Éducation appartient aussi, en un sens vrai, aux parents; et cela, non seulement en vertu d'un droit que leur confère la nature et d'une obligation qu'elle leur impose, mais encore en vertu du droit que leur confère l'Église de Dieu et de l'obligation qu'elle leur impose d'être ses lieutenants et comme ses ministres pour la formation du chrétien.

5. Les maîtres, à qui les parents confient leurs enfants, sont donc d'une manière spéciale les représentants et des parents et de l'Église: des parents, pour tout ce qui touche à la formation de l'homme; de l'Église, pour tout ce qui touche à la formation du chrétien.

6. La formation du *chrétien* étant la *partie principale* dans l'Éducation, et les maîtres étant *les représentants et les lieutenants* de l'Église pour tout ce qui se rapporte à cette formation, il s'en suit que les maîtres dans leurs fonctions dépendent encore plus de l'Église que des parents: c'est donc à l'Église surtout de juger du choix des maîtres. En d'autres termes: des enfants ne doivent être confiés qu'à des maîtres approuvés par l'Église et jugés par elle capables et dignes de la représenter; car, si les enfants en vertu des droits de la nature appartiennent vraiment aux parents, par le saint Baptême ils appartiennent aussi à l'Église, et cela, en vertu d'un droit surnaturel, auquel doit être subordonné le droit que les parents tiennent de la nature.

Il s'en suit également que les programmes d'études, les livres, l'enseignement, les règlements de discipline, etc., doivent être soumis à l'approbation de l'Église, afin qu'elle puisse retrancher, ajouter, modifier autant qu'il est nécessaire ou utile pour mieux assurer la fin principale de l'Éducation.

[1] On trouve aussi ce document dans *la Vérité*, de Québec, du 6 juillet 1907.

7. Tout homme jugé compétent par l'autorité légitime (c'est-à-dire par les parents et par l'Église de qui seuls relève l'éducation) a le droit de donner l'éducation, pourvu que les familles lui confient leurs enfants et qu'il se soumette à la direction de l'Église: car, à cette triple condition, le maître est vraiment le *représentant légitime* et des parents et de l'Église.

8. Tout homme peut, à cette triple condition, tenir une école.

9. Un père peut faire l'éducation de son enfant ou par lui-même ou par un autre de son choix.

10. Plusieurs pères de famille peuvent s'unir pour fonder une école; et cette école, de droit, reste sous leur contrôle.

11. L'Église peut aussi fonder des écoles dont elle garde exclusivement la direction et le contrôle; mais, règle générale, elle n'impose pas aux parents l'obligation d'y envoyer leurs enfants.

12. A tous ceux qui viennent d'être mentionnés comme ayant le droit de tenir et de diriger une école, l'État, sans y mettre aucune entrave, doit accorder la reconnaissance civile avec tous les pouvoirs légaux nécessaires au plein exercice de ce droit.

13. L'État peut aider les établissements d'Éducation. Il le doit même, autant que la chose est possible et vraiment utile; mais c'est pour l'État commettre une injustice grave évidente que d'accorder des allocations (c'est-à-dire une part des deniers publics) aux seuls établissements dont il réclame le contrôle.

14. Quand il s'agit de préparer tout spécialement aux carrières civiles des jeunes gens dont l'éducation est déjà faite, l'État peut fonder à cette fin des écoles qui restent sous son contrôle, tout en étant soumises à la haute direction de l'Église pour ce qui touche à la Foi et à la Morale.

15. L'État, cependant, ne peut pas s'attribuer le monopole de cet enseignement spécial, quoique, dans les écoles de ce genre, qui ne sont pas sous son contrôle, il puisse déterminer les programmes et exiger, des aspirants aux emplois civils, un examen jugé par lui satisfaisant.

16. L'État ne doit avoir le contrôle d'aucune école où se donne l'Éducation proprement dite (c'est-à-dire la formation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse); autrement, il sortirait de sa sphère et usurperait une fonction réservée aux parents et à l'Église.

17. L'instruction religieuse est obligatoire de sa nature: l'Église peut forcer les parents à la donner ou à la faire donner à leurs enfants; et c'est là un des cas où un gouvernement chrétien doit, au besoin, prêter main forte à l'autorité ecclésiastique.

18. L'instruction profane, de sa nature, n'est pas obligatoire. Cependant, à cause de sa grande utilité, les parents, quand ils le peuvent, sont tenus en conscience de procurer au moins une instruction élémentaire à leurs enfants.

19. L'État doit, autant que les circonstances le demandent, faciliter aux parents l'accomplissement de ce devoir en aidant et encourageant l'œuvre de l'Éducation: ce qui suffira toujours pour généraliser l'instruction parmi le peuple et pour procurer dans une mesure convenable le bien social.

20. Puisque le bien social n'exige pas l'instruction obligatoire, il faut conclure que l'État ne peut pas la décréter sans sortir de ses attributions et sans se rendre coupable d'une ingérence indue dans le domaine familial.

21. Le seul cas où il serait permis à l'État d'intervenir directement dans l'éducation de l'enfant, serait celui où la conduite des parents à l'égard de l'enfant constituerait un abus notoire assez grave pour revêtir le caractère *d'un délit social.*